

COMMUNIQUE DE PRESSE

Place du vapotage dans la lutte contre le tabac : les fabricants de la vape entre incompréhension et déception

Le Programme National de Lutte contre le Tabac 2024-2027 présenté ce matin traite aussi du vapotage, mais à travers un contre-sens, en le considérant d'abord comme une menace et non une opportunité historique. France Vapotage regrette profondément le refus du Gouvernement de reconnaître le rôle prouvé du vapotage dans la lutte contre le tabac.

Non, nous ne gagnerons pas la lutte contre le tabagisme sans le vapotage

En France, **la lutte contre le tabagisme marque le pas** : la prévalence tabagique, à 31,9% en 2022, a même augmenté par rapport à 2019 (30,4%).

L'arrêt du tabac relève en effet d'une démarche personnelle difficile. Certes, pour aider le fumeur en quête de solution, une palette d'outils existe. Le Ministre de la Santé et de la Prévention a d'ailleurs annoncé le renforcement de l'accessibilité aux Traitements nicotiques de substitution remboursés par la Sécurité sociale.

Mais quel est l'outil le plus utilisé et le plus efficace pour sortir du tabagisme ? La cigarette électronique ! C'est ce qu'a affirmé Santé Publique France dès 2019¹. C'est aussi ce qu'a constaté le Haut Conseil de la Santé publique², soulignant un « *lien entre vapotage et diminution du nombre de cigarettes fumées en France* ». La revue d'études scientifiques COCHRANE, organisation internationale indépendante, a même indiqué à plusieurs reprises « *qu'il existe des données probantes suggérant que les cigarettes électroniques avec nicotine augmentent les taux d'abandon du tabac par rapport aux thérapies de substitution nicotinique*³. »

Alors que 60 % des fumeurs adultes envisageraient de sortir du tabagisme dans les prochains mois grâce à la cigarette électronique⁴, France Vapotage regrette que la France refuse de reconnaître, et de s'en inspirer, les succès enregistrés par d'autres pays comme le Royaume-Uni, qui s'est appuyé avec volontarisme sur le vapotage et dont la prévalence tabagique est désormais moitié moins élevée que celle de la France.

¹ Publication : Baromètre de Santé publique France 2017 - usage de la cigarette électronique, tabagisme et opinions des 18-75 ans. Pasquereau A, Quatremère G, Guignard R, Andler R, Verrier F, Pourchez J, Richard JB, Nguyen-Thanh V et le groupe Baromètre de Santé publique France 2017. Baromètre de Santé publique France 2017. Usage de la cigarette électronique, tabagisme et opinions des 18-75 ans. Saint-Maurice : Santé publique France, 2019. 17 p.

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/documents/enquetes-etudes/barometre-de-sante-publique-france-2017.-usage-de-la-cigarette-electronique-tabagisme-et-opinions-des-18-75-ans>

² Avis relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique (26 novembre 2021 – janvier 2022)
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1138>

³ https://www.cochrane.org/fr/CD010216/TOBACCO_les-cigarettes-electroniques-peuvent-elles-aider-les-personnes-arreter-de-fumer-et-ont-elles-des

⁴ 7ème édition du Baromètre Harris Interactive pour France Vapotage – novembre 2023

Faire du vapotage le bouc-émissaire de l'échec de la lutte contre le tabac : facile mais injuste

Le Programme présenté aujourd'hui répond à une préoccupation majeure partagée par les entreprises membres de France Vapotage : **protéger les mineurs et les non-fumeurs**. Le vapotage s'adresse exclusivement aux fumeurs adultes en quête de solution. Pour cette raison, la vente des produits du vapotage aux mineurs est, légitimement, strictement interdite, tout comme les démarches marketing conçues pour les cibler. Si nous comprenons les motivations sanitaires et environnementales qui conduiront à l'interdiction prochaine de la Puff, France Vapotage appelle depuis plusieurs années les pouvoirs publics à s'assurer d'abord du respect de la loi, et se félicite de la volonté exprimée par le Ministre de la Santé et de la Prévention de renforcer les actions en ce sens.

Cependant, l'État entretient les confusions qui dissuadent les fumeurs de se tourner vers le vapotage et s'apprête même à traiter le vapotage comme le tabac, à mettre sur le même plan une solution et le fléau à laquelle elle répond (surfiscalisation, paquet neutre, limitation des arômes...).

Il le fait aussi par des amalgames entre les outils de vapotage qui existent sur le marché depuis plus de 10 ans avec les produits jetables à usage unique ciblant les mineurs. Ou encore en parlant de « produits de tabac y compris de vapotage », alors même que la cigarette électronique ne contient justement pas de tabac, dont la combustion est le principal élément cancérigène.

Pour justifier sa méfiance, l'État se réfugie derrière un potentiel « effet passerelle » du vapotage vers le tabac, en particulier chez les jeunes. Pourtant, **le seul effet passerelle massif démontré, c'est celui du tabac vers le vapotage, et non l'inverse !** Toutes les études disponibles le confirment : les plus de 3 millions de vapoteurs sont en très grande majorité des fumeurs ou ex-fumeurs adultes, la cigarette électronique étant principalement utilisée dans un objectif de sevrage, de substitution ou de réduction de la consommation tabagique.

La concertation, facteur clé de la réussite collective

France Vapotage prend acte avec satisfaction de la volonté du Ministre de travailler avec l'ensemble des parties prenantes. Notre fédération appelle depuis sa création à un tel dialogue qui aurait permis de poser les sujets bien plus en amont et d'envisager des solutions voire d'en mesurer les effets.

Écouter les acteurs concernés, c'est la condition *sine qua non* pour comprendre le vapotage et lui donner enfin le cadre réglementaire dont il devrait disposer, pour assurer, bien au-delà de la seule question des Puffs, le strict contrôle de tous les liquides vendus en France et accompagner les nécessaires progrès que la filière doit accomplir en matière d'éco-responsabilité.

Nous attendons donc avec impatience l'invitation du ministère pour travailler en réelle concertation.

CONTACT

presse@francevapotage.fr

Fédération France Vapotage

219, boulevard de la Liberté

59 000 Lille